

# Evolutions du dispositif de soutien suite à l'épidémie de Covid-19

## DECISIONS EXCEPTIONNELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour tenir compte des difficultés financières rencontrées par le Transport aérien, le Travail aérien et les Essais-Réceptions suite à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Conseil d'administration de la CRPN a assoupli le dispositif de soutien applicable au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et a décidé d'une nouvelle mesure d'accompagnement pour le 2<sup>e</sup> semestre 2020.

### Pour les employeurs relevant d'une périodicité mensuelle de paiement :

Périodes d'emploi	Dispositif de soutien applicable
Février à juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> <li>• <b>Report de la part patronale au 25 juin 2021</b> en lieu et place du 25 novembre 2020</li> <li>• <b>Remise automatique des majorations de retard</b> sous réserve du paiement des cotisations salariales à bonne date et du paiement de la part patronale au plus tard le 25 juin 2021</li> </ul>
Juillet à décembre 2020	<p><b>En l'absence de difficultés de paiement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales et patronales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> </ul> <p style="margin-left: 40px;">           Juillet 2020 → 25 août 2020            Août 2020 → 25 septembre 2020            Septembre 2020 → 25 octobre 2020            Octobre 2020 → 25 novembre 2020            Novembre 2020 → 25 décembre 2020            Décembre 2020 → 25 janvier 2021         </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorations de retard en cas de dépassement des dates d'exigibilité</li> </ul>
	<p><b>En cas de difficultés de paiement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> <li>• <b>Demande de report de la part patronale au 25 juin 2021</b> formalisée par le dépôt d'un <b>dossier complet AU PLUS TARD LE 26 JUILLET 2020</b> à l'adresse suivante : <a href="mailto:covid19@crpn.fr">covid19@crpn.fr</a> (voir liste des pièces justificatives en pages 3 et 4 de la présente notice)</li> <li>• <b>Remise des majorations de retard</b> en cas d'acceptation par la CRPN dans le cadre de la demande de report</li> </ul>

# Evolutions du dispositif de soutien suite à l'épidémie de Covid-19

Pour les employeurs relevant d'une périodicité trimestrielle de paiement :

Périodes d'emploi	Dispositif de soutien applicable
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> <li>• <b>Report de la part patronale au 25 juin 2021</b> en lieu et place du 25 novembre 2020</li> <li>• <b>Remise automatique des majorations de retard</b> sous réserve du paiement des cotisations salariales à bonne date et du paiement de la part patronale au plus tard le 25 juin 2021</li> </ul>
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres 2020	<p><b>En l'absence de difficultés de paiement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales et patronales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> </ul> <p>3<sup>ème</sup> trimestre 2020 → 25 octobre 2020 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 → 25 janvier 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorations de retard en cas de dépassement des dates d'exigibilité</li> </ul>
	<p><b>En cas de difficultés de paiement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cotisations salariales exigibles</b> aux échéances habituelles</li> <li>• <b>Demande de report de la part patronale au 25 juin 2021</b> formalisée par le dépôt d'un <b>dossier complet AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2020</b> à l'adresse suivante : <a href="mailto:covid19@crpn.fr">covid19@crpn.fr</a> (voir liste des pièces justificatives en pages 3 et 4 de la présente notice)</li> <li>• <b>Remise des majorations de retard</b> en cas d'acceptation par la CRPN dans le cadre de la demande de report</li> </ul>

# Evolutions du dispositif de soutien suite à l'épidémie de Covid-19

## LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE POUR DEMANDER UN REPORT DE PAIEMENT

**Dossier à transmettre par mail à la CRPN via l'adresse [covid19@crpn.fr](mailto:covid19@crpn.fr) pour demander un report des cotisations patronales et, sous certaines conditions, une remise des majorations de retard afférentes au titre des périodes d'emploi de juillet à décembre 2020, pour un paiement au plus tard le 25/06/2021 au crédit du compte de la CRPN.**

La demande doit comporter les 4 pièces suivantes :

1. Lettre d'affirmation jointe signée par le Directeur Général ou une autre personne dûment habilitée
2. Fiche d'utilisation des dispositifs d'accompagnement publics COVID-19 et autres financements
  - 2.1. Recours à l'activité partielle ; fournir particulièrement pour les personnels navigants le nombre et le pourcentage par catégorie PNT/PNC : situation en juin 2020 et prévision septembre 2020
  - 2.2. Prêts garantis par l'Etat (PGE)
    - demandes effectuées (montant et date)
    - retour obtenu (décision) : positif / négatif  
si positif : montant et date du versement
  - 2.3. Autres financements bancaires et dettes financières spécifiques, mobilisés ou constitués depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 : montants au 30/06/2019, 31/12/2019 et estimation au 30/06/2020
  - 2.4. Détailler l'endettement non financier (URSSAF, AGIRC-ARRCO, Impôts, loyers, fournisseurs, autres) : montants au 30/06/2019, 31/12/2019 et estimation (ou réel) au 30/06/2020
3. Dossier ou note de présentation libre portant sur la situation financière à la date la plus récente possible et les éléments d'appréciation de la situation prévisionnelle à fin 2020 et fin juin 2021
  - situation des capitaux propres au 31/12/2019 au regard du capital de la société
  - exposé des difficultés (évolution de l'activité, chiffre d'affaires comparé 2020 / 2019 sur les mêmes périodes du 1<sup>er</sup> semestre et/ou du 2<sup>e</sup> trimestre, autres éléments pertinents d'appréciation...)
  - prévisions sur la reprise d'activité d'ici à fin juin 2021
4. Extrait Kbis récent (pour les sociétés commerciales)

# Evolutions du dispositif de soutien suite à l'épidémie de Covid-19

## MODELE DE LETTRE D’AFFIRMATION A INCLURE A LA DEMANDE DE REPORT

**Lettre d’affirmation à transposer sur le papier à en-tête de l’employeur et à retourner signée par le Directeur Général ou une autre personne dûment habilitée, dans le cadre du dossier de demande de report à adresser à [covid19@crpn.fr](mailto:covid19@crpn.fr)**

Je soussigné, (Directeur général / personne dûment habilitée de l'employeur, nom, fonction, éventuelle délégation du signataire, adresse et SIRET de l'employeur...), présente le dossier joint de demande de report des cotisations patronales dues à la CRPN au titre des rémunérations du 2<sup>e</sup> semestre 2020, à régler au plus tard le 25/06/2021 sur le compte de la CRPN :

1. atteste que la société/l’association/l’organisme<sup>1</sup> que je dirige n'est pas en règlement judiciaire, cessation de paiement et n'a pas demandé que soit nommé un mandataire ad hoc pour surmonter des difficultés financières ;
2. engage la société/l’association/l’organisme<sup>1</sup> à avertir la CRPN immédiatement de tout événement pouvant affecter sensiblement sa situation financière et mettre en risque le règlement intégral de sa dette vis-à-vis de la CRPN au plus tard le 25/06/2021, préalablement à toute mesure conservatoire ;
3. atteste que le dossier transmis en support de la demande de report de paiement des cotisations patronales dues à la CRPN, et notamment la présentation de la situation financière récente et les éléments d’appréciation de la situation prévisionnelle sont à tous égards sincères au regard des informations en ma possession à ce jour ;
4. engage la société/l’association/l’organisme<sup>1</sup> à régler la part salariale des cotisations dues à la CRPN à bonne date à chaque échéance.

Date  
Signataire  
Fonction

<sup>1</sup> choisir le statut pertinent pour l’employeur